

Municipalité



Grand débat p.3

Activité locale

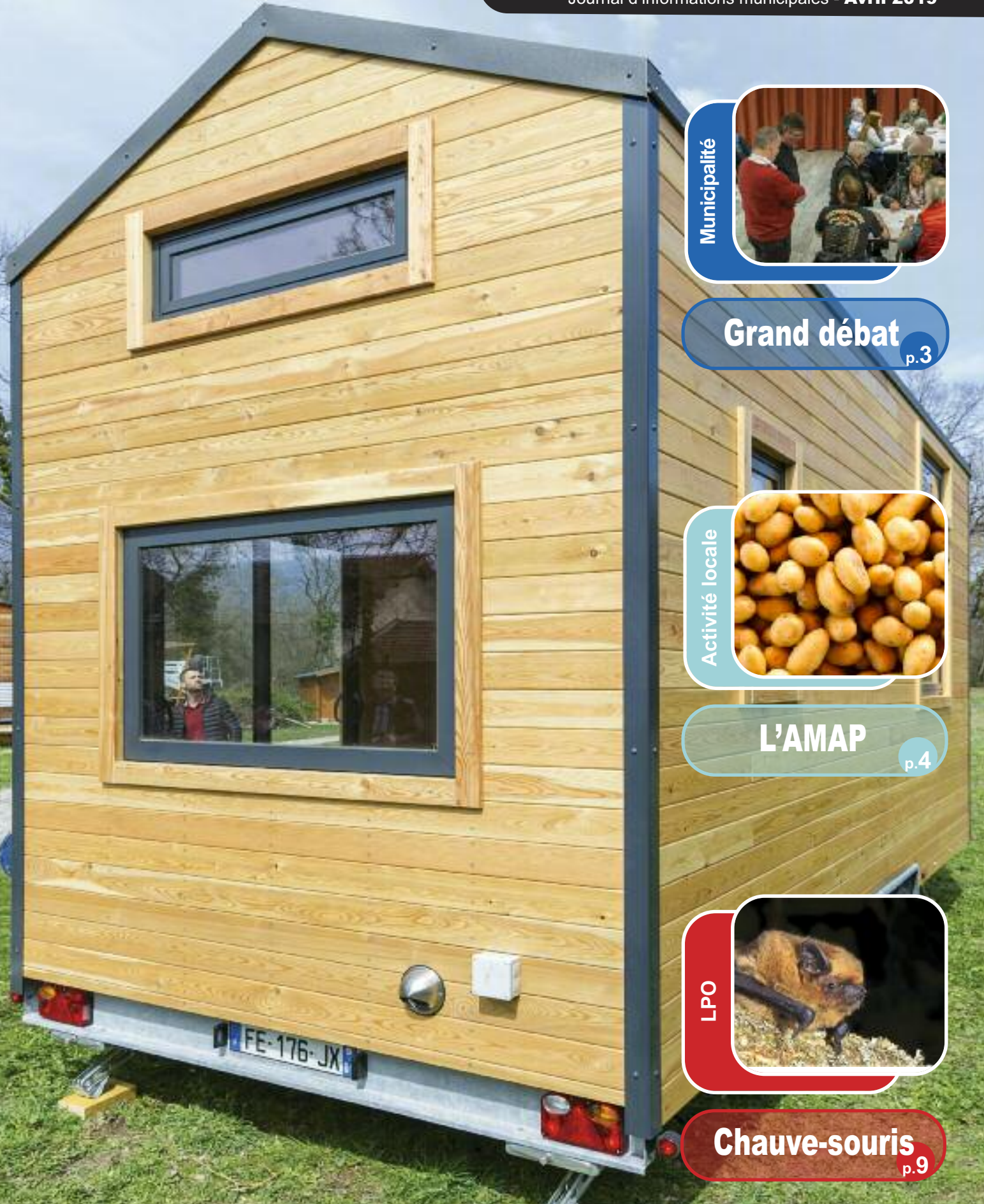


L'AMAP p.4

LPO



Chauve-souris p.9



Sommaire

Page 2

Édito - À noter

Page 3

Le Grand débat

Page 4

L'AMAP - Fête de l'Oiseau

Page 5

Projet Enfance

Pages 6-7

Rétrospective en photos

Page 8

Le budget 2019

Page 9

Divers

Page 10

Les "Tiny Houses"

Page 11

Gazette du Conseil - En bref

Page 12

Infos pratiques

L'état civil - L'agenda -

Les numéros de téléphone d'urgence



Numéro 73 - avril 2019

Le mot du maire



Le Conseil municipal a voté le budget 2019 le 4 mars dernier, après un débat d'orientation budgétaire tenu en début de séance. Ce budget vous est présenté dans ce numéro, avec un effort de mise en perspective et d'explications. Le Conseil a en effet validé au travers de ce budget le lancement d'un investissement conséquent pour les enfants (restaurant scolaire et centre de loisirs dans une première phase), malgré une dette déjà importante. Ceci a été rendu possible grâce à la faiblesse des taux d'intérêt, y compris sur des emprunts de longue durée, et la perspective d'une vente foncière communale possible d'ici quelque temps. Le projet Enfance fait l'objet d'un article séparé qui ne manquera pas de vous intéresser.

Sergy a organisé une soirée « Grand débat national » le 7 mars, qui a connu un réel succès. À l'heure où la démocratie participative se développe de multiples façons, cela méritait bien qu'un article lui soit consacré. Il en est de même pour l'AMAP de Sergy, qui a connu quelques soucis mais est de nouveau sur ses rails depuis l'an passé et attend votre visite. Enfin, on ne présente plus les "Tiny Houses" qui hébergent des personnes sans toit à proximité de l'ancienne voie ferrée, le temps de retrouver un emploi et une indépendance. Cela mérite ici un petit rappel, par exemple lorsque l'association « Espoir Gessien » réussit à trouver de quoi financer une 4^e maison mobile auprès de généreux sponsors.

Pour terminer, je mentionne que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUiH) est prêt et a été « arrêté » fin mars par un vote du conseil communautaire. Il est donc désormais accessible au public, en particulier dans chaque mairie, et téléchargeable. Les communes ont quelque temps pour faire des remarques ou proposer des modifications mineures, puis chacun d'entre vous pourra faire de même. Cette phase de concertation devrait durer environ une année. Puis, ce sera le vote final sur un document qui durera une dizaine d'années.

En attendant, je vous souhaite, comme le veut la coutume, de joyeuses Pâques, mais également des ponts de Mai et début Juin toujours appréciés.

Denis Linglin, Maire

à noter

Nettoyage de printemps

Dimanche 28 avril de 8h30 à 12h00

Élections européennes

Dimanche 26 mai

Bureau ouvert de 8h00 à 18h00

consultations

Le Grand débat

Tout commence lors d'une manifestation à Sergy, le Maire Denis Linglin demande au président du Comité des fêtes, Roger Delachenal :

Denis: Roger, pourrais-tu organiser et animer une réunion publique dans le cadre du Grand Débat National?

Roger: Oui mais c'est pour quand?

Denis: La semaine prochaine!

Roger accepte mais demande de l'aide. Jean Claude Clément et Patrick Allenbach le rejoignent. Il faut aussi trouver quelqu'un pour la restitution et la synthèse de toutes les contributions.

Ils pensent immédiatement que Claire Caquot est la personne adéquate pour cette tâche. Cette dernière est appelée en renfort et rejoint l'équipe. Ça y est, le quintette des organisateurs est en place.

Après que la communication ait été faite, le grand soir arrive le 7 mars 2019. Quinze minutes avant le début la tension est palpable chez les organisateurs. Les Sergiens vont-ils se déplacer? Difficile à dire car jamais une telle manifestation n'a été organisée.

40 participants répondent présents, ce qui est aussi bien que certaines de nos communes voisines avec un nombre d'habitants cinq fois plus important.

Le débat proprement dit se déroule autour de cinq tables, deux ou trois thèmes sont abordés à chaque table. Pour rappel, le Président de la République Emmanuel Macron a décidé d'organiser ce débat autour de quatre thèmes principaux :

- **L'organisation de l'État et des services publics**
- **La fiscalité et les dépenses publiques**
- **La démocratie et la citoyenneté**
- **La transition écologique.**



Si nous devons retenir quelques grandes idées qui sont ressorties du débat à Sergy, nous pouvons citer :

- **Le manque de services de santé (hôpital et médecins).**
- **Réduire les dépenses publiques plutôt qu'augmenter les impôts.**
- **Plus de proportionnelle aux élections et moins d'élus.**
- **Prendre en compte le vote blanc.**
- **Promouvoir les valeurs de la République dès l'école, faire respecter les lois, renforcer le service civique.**
- **Promouvoir l'intégration par le travail, l'école, la maîtrise de la langue.**
- **Les participants reconnaissent que le dérèglement climatique, la pollution de l'air et les émissions des gaz à effet de serre ont un impact de plus en plus important sur leur vie quotidienne.**



Les débats se déroulent de façon très constructive, tout le monde pouvant s'exprimer. Les participants sont tous très studieux. L'animateur M. Delachenal a même du mal à faire changer les sujets aux tables tant les débateurs sont intéressés et passionnés.

Après 2h30 de débats fructueux, tout le monde rend ses résolutions et tous les participants se retrouvent autour du traditionnel verre de l'amitié

C'est là que commence le gros travail de restitution dirigé par Mme Caquot. Ce n'est pas une mince affaire, environ 100 questionnaires avec quelquefois 34 questions par questionnaire à étudier.

Chaque questionnaire est pris en compte pour rester dans l'esprit d'impartialité et de transparence qui doit prévaloir à ce grand débat.

Le compte rendu détaillé de la réunion de Sergy est à la disposition de chacun sur le site Internet du Grand débat national.



Il y a une nécessité d'une politique publique. Les principales solutions et propositions mises en avant sont :

- **la taxation des pollueurs, en particuliers pour les produits importés, le changement des comportements individuels avec plus de sobriété (tri, douche, moins consommer, isoler, réduire le chauffage...) et**
- **le développement des transports en commun.**

Très satisfaits par cette soirée, les organisateurs se demandent s'il ne serait pas opportun de faire après un grand débat national **un grand débat local**? L'idée est à l'étude.

Encore un grand merci à tous les participants.

AMAP & Fête de l'Oiseau



Anne-Sophie Duval et L'AMAP des Chênes

Depuis dix ans, Anne-Sophie Duval cultive des légumes biologiques sur nos terres sergiennes au sein de l'AMAP des Chênes.

Petit historique...

Originaire de Haute-Savoie, Anne-Sophie commence des études de commerce à Annecy puis, après sa licence, elle décide de se former en maraîchage biologique au Centre de Montmorot, dans le Jura, avec pour objectif la création d'une AMAP.

Qu'est-ce qu'une AMAP? Une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne, qui engage le client à fournir à l'avance au producteur une rémunération pour que celui-ci bénéficie d'un salaire fixe et puisse investir dans son matériel de production.

En échange de produits frais, d'une qualité irréprochable et respectueux du terroir, le consommateur est aussi conscient de l'adaptation aux aléas climatiques auxquels doivent faire face les agriculteurs.

Anne-Sophie rejoint son associé en 2009 sur des terres agricoles achetées à Sergy, et la production débute en 2010. En 2012, des serres sont installées, formant une exploitation totale de 2,8 hectares (dont 2000 m² de serre), et toute la production est labélisée AB (agriculture biologique). L'AMAP fournit une cinquantaine de clients avec une production très diversifiée qui regroupe entre 40 et 50 variétés de légumes biologiques.

La saison 2016-2017 est marquée par une interruption de la production suite à une séparation des deux associés.

Depuis 2018, Anne-Sophie a repris la production seule et continue le système de distribution directe sous forme de paniers de légumes, et développe aussi des partenariats auprès de distributeurs comme le magasin bio "La Vie Claire", à Saint-Genis-Pouilly.

Anne-Sophie accueille aussi régulièrement des stagiaires de tous âges et tous horizons avec qui elle partage son savoir-faire et sa bonne humeur. Son travail impressionnant, nourri de sa passion pour son métier, est rythmé par ses deux enfants, Léo et Mathilde, princesse de l'Oiseau 2019, tous deux scolarisés à l'école de Sergy.



Le contenu d'un panier est au minimum de six légumes différents, selon la saison et les récoltes. Anne-Sophie met aussi un accent important sur l'utilisation et la préservation des variétés anciennes qui, en plus d'un goût et d'un intérêt nutritionnel inégalables, s'adaptent beaucoup mieux aux variations naturelles de la météo.

Les aléas climatiques sont en effet un facteur important des récoltes et demandent de la compréhension de la part des clients. Par exemple, les épisodes de grêle en août 2018 ont fait perdre la production de salade pendant 2 mois et demi, et la sécheresse de l'automne a donné du fil à retordre à Anne-Sophie. Cependant, les clients ont pu en échange profiter de superbes tomates pendant l'été et de beaucoup de courges à l'arrivée de l'hiver. Son exploitation régale nos papilles et notre santé, mais aussi celle de la planète qui en a tant besoin.

Vous pouvez contacter Anne-Sophie sur le site Internet de l'AMAP : <http://www.amapdeschenes.fr/>

La princesse de la Fête de l'Oiseau 2019

La princesse de la Fête de l'Oiseau 2019 de Saint-Genis-Pouilly est de nouveau une Sergienne! C'est seulement la deuxième année, depuis la création de cette fête, qu'une princesse a été désignée pour compléter la famille royale (une reine, un roi, un roitelet) de la Fête de l'Oiseau.

Lors du traditionnel Bal de la Reine qui s'est déroulé le samedi 9 mars dernier, en préambule de l'élection de la reine, sept candidates au titre de princesse ont postulé.

En premier lieu, elles ont défilé comme de véritables mannequins, dans des robes absolument somptueuses, une première fois en robes de cocktail et une seconde fois en robes fleuries !

Après avoir défilé sous les ovations du public et la fierté de leurs parents, le tirage au sort a eu lieu. Le principe : dans un sac, sept boules sont déposées. Six boules blanches et une de couleur.

Vous l'aurez compris, la gagnante est celle qui tire la boule de couleur.

Et c'est Mlle **Mathilde RENARD**, une Sergienne, qui a eu la chance de succéder à **Océane Dessoulavy**, une autre Sergienne. Félicitations à elle.

Comme nous l'écrivions dans une édition de "Sergy infos" en 2018, c'est une longue histoire entre Sergy et la Fête de l'Oiseau. Il est envisagé qu'un char célébrant les anciennes reines et rois sergiens soit réalisé en 2020. Affaire à suivre...



Photo ©Franck Hal

Le Projet enfance

Lors du dernier article paru sur le projet Enfance (agrandissement et restructuration de l'École de Sergy pour répondre aux besoins à l'horizon 2035), nous étions en cours de procédure du choix du cabinet d'architecture.

Pour prendre cette décision, la Commune s'est assurée des compétences d'un Assistant Maîtrise d'Ouvrage (AMO), ainsi que de celles de deux experts externes ayant des connaissances en architecture et maîtrise d'ouvrage (conduite de projet côté client).

De plus, nous avons intégré à la réflexion les critères de choix et les remarques, fort utiles et pertinentes, des principaux usagers de ces infrastructures scolaires, à savoir les enseignants représentés par la directrice actuelle, la garderie périscolaire, le personnel travaillant à la cantine et les services techniques.

Le choix du projet a été finalisé fin 2018 et nous avons commencé à travailler avec le cabinet d'architecture retenu dès janvier 2019. Il s'agit du cabinet Mégard, basé dans l'Ain, à Châtillon-sur-Chalaronne.

Non seulement le projet proposé nous a plu dans son ensemble mais le soin apporté à la gestion des phases intermédiaires, au confort des utilisateurs en période de chantier ainsi que la grande qualité environnementale du projet ont fini de nous convaincre.

Quelques représentations graphiques accompagnent cet article, figurant le futur restaurant scolaire/garderie et l'entrée de l'école.

Ainsi, dès ces prochaines semaines, des sondages destinés à évaluer la possibilité d'installer un système de chauffage écologique et performant basé sur la géothermie dite « humide » (c'est-à-dire pompe à chaleur eau/eau axé sur les échanges de chaleur avec la nappe phréatique) seront effectués et sont susceptibles d'induire quelques désagréments, notamment quant aux travaux périphériques de « rebouchage » des trous si ceux-ci sont faits sur des sols aménagés.

Les travaux de construction, quant à eux, devraient débuter dans le premier trimestre de la future année scolaire 2019/2020 et durer environ 12 mois, c'est-à-dire terminés pour la rentrée de septembre 2020. Nous sommes parfaitement conscients qu'un tel chantier en site occupé présente des contraintes élevées et cette pensée se trouve en première ligne de nos préoccupations.

Les nuisances existeront mais tout sera fait pour les minimiser, positionner les plus gros travaux hors période d'occupation de l'école. Dès la conception et le choix du projet, ce souci était présent : ainsi, à titre d'exemple, une architecture à ossature bois permet une phase de gros-œuvre plus courte, moins « sonore » et moins polluante qu'une structure béton classique...

Ce projet a bien pour principal objectif d'améliorer le confort actuel et futur de nos enfants et de ceux qui prennent soin d'eux au quotidien. Il est nécessaire de se projeter au-delà du quotidien pour appréhender un avenir qui vient toujours plus vite qu'escompté. À suivre...



Le groupe de travail dédié au projet Enfance œuvre actuellement à la spécification détaillée des travaux qui seront réalisés à l'occasion de la première phase du projet.

Celle-ci comprendra la réalisation d'un restaurant/garderie situé dans l'enceinte de l'école, d'un nouveau préau pour les élémentaires, de deux bureaux près de l'entrée destinés à la direction de l'école et à celle de la garderie, sans oublier d'importantes améliorations à apporter au bâtiment le plus récent.

Enfin, une nouvelle chaufferie, censée utiliser la géothermie, fera partie de cette première étape. Celle-ci permettra, à terme, de couvrir l'ensemble des besoins du groupe scolaire.



rétrospective

16 décembre - Marché de Noël



6 janvier - Voeux du corps des pompiers de Sergy



8 janvier - Voeux du Maire



en photos



16 février - Tarot Echo Crêt de la Neige



10 mars - Repas du CCAS



24 mars - Belote Jeu de Cartes



23 mars - Bridge

10 mars - Repas du CCAS

31 mars - Repas du comité de l'église



6 avril soirée-théâtre par "Tous en scène" : Stationnement alterné



Budget 2019



Lors du Conseil municipal du 4 mars 2019 a eu lieu le traditionnel débat d'orientation budgétaire suivi du vote du budget. Le budget 2019 a été adopté.

Commençons par une bonne nouvelle pour les contribuables: il n'y aura pas de hausse des impôts municipaux cette année. C'était déjà le cas l'année précédente.

L'élément majeur de ce budget 2019 sera la souscription dans le cours de l'année d'un crédit de 1 800 000 euros sur 20 ans. Pourquoi un tel crédit ? Il s'agit de financer la première phase du projet Enfance à l'école dont le projet détaillé vous est présenté dans ce numéro de "Sergy infos" (voir p. 5).

Pourquoi faire un tel crédit et sur une durée aussi longue ?

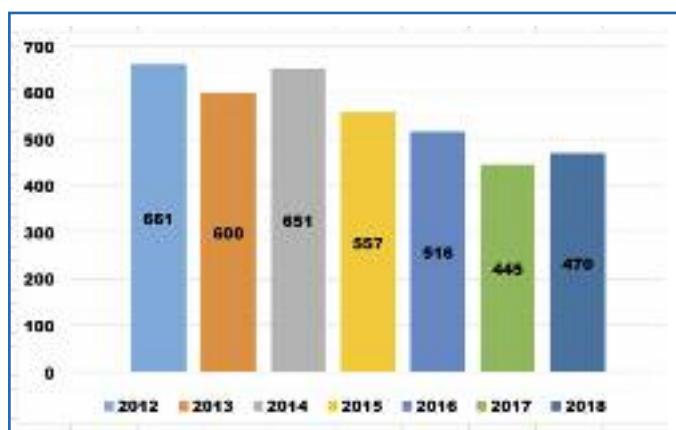
Notre Commune se développe et il y a de plus en plus d'enfants à la cantine et à la garderie. Le Conseil municipal souhaite anticiper et ne pas subir. Si nous ne lançons pas le projet cette année, la Commune devrait peut-être agir dans la précipitation. Si comme nous le pensons, le nombre d'enfants qui fréquentent notre école augmente, Sergy sera donc équipé de nouveaux locaux adaptés aux enfants, aux agents et aux enseignants dès 2020.

Pourquoi un crédit sur une durée de 20 ans ? Les taux d'intérêts sont particulièrement bas même sur une longue durée, et ceci nous permet d'avoir des remboursements soutenables pour notre budget. Si le Conseil municipal décidait d'effectuer un crédit sur une durée plus courte, il n'y aurait plus assez de marge pour effectuer d'autres projets.

La Commune de Sergy a fait face à de gros investissements ces dernières années, en particulier l'aménagement de l'avenue du Jura et le Centre sportif. Le projet de l'école est le troisième gros projet.

Si nous parlons du budget plus globalement, nous constatons avec plaisir que les excédents de fonctionnement augmentent à 470 K euros (ce montant est la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement).

Excédent de fonctionnement en K euros



Les dépenses sont liées au fonctionnement courant de la collectivité, dont bien sûr les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général (la facture d'électricité de la Mairie ou le chauffage du Centre sportif), les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette.

Les recettes de fonctionnement: il s'agit essentiellement pour Sergy de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, et de notre particularité la CFG (compensation financière genevoise). Il faut

ajouter les prestations de services (cantine, garderie, location de salle de la Calame et des recettes du Centre sportif).

Les excédents de fonctionnement sont nécessaires, car ils constituent la première ressource de l'investissement, c'est grâce à eux que nous pouvons investir et payer nos emprunts.

En ce qui concerne le mode de calcul de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, elles sont calculées avec deux variables, les bases et les taux, et l'imposition dépend donc de la multiplication de ces deux chiffres.

Il est donc totalement faux de comparer les communes uniquement avec les taux. La seule comparaison possible est de comparer le produit de la valeur locative avec le taux d'imposition.

Commune	Base	Taux	Impôt
A	1400 €	15%	210€
B	800€	25%	200€

On voit très bien par cet exemple que c'est sur la commune A, où le taux est le plus bas, que les impôts seront eux les plus élevés.

La valeur locative cadastrale est l'une des bases qui sert à l'établissement des taxes perçues au profit de la Commune: taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties.

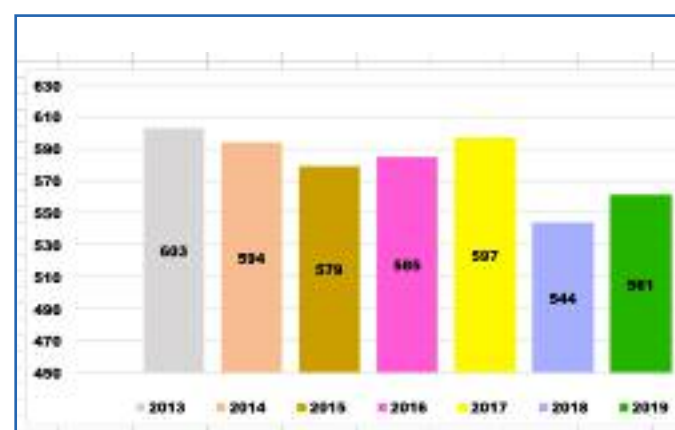
Elle est calculée par l'administration, et chaque début d'année l'État communique ces chiffres aux communes, qui elles, votent ensuite les taux d'imposition.

À savoir également que tous ces taux sont liés entre eux et encadrés au niveau de leur variation.

La valeur locative nette est une variable unique associée à votre bien, calculée par les Services des impôts, ce qui rend encore plus difficile la comparaison entre deux habitations, même si elles sont de même type.

Nous constatons que la compensation financière genevoise, si importante pour notre Commune, reste stable à un niveau élevé.

CFG en K euros



Au niveau de l'investissement, l'année 2018 a été marquée par l'aménagement de l'avenue du Jura, les trottoirs sur la route D984 entre Saint-Genis et Thoiry et la réfection de la Mairie.

En 2019, les gros investissements seront le projet Enfance et l'enfouissement des réseaux chemin de la Ramaz.



Sergy et la protection des chauves-souris!

Un contrat unique Pays de Gex visant à restaurer les fonctionnalités des réseaux écologiques est actuellement porté par Pays de Gex Agglomération et le Canton de Genève. Dans ce contexte, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes (association d'étude et de protection de la biodiversité) a été missionnée afin de favoriser la présence des chauves-souris sur le territoire.

Vingt-huit espèces de chauves-souris sont présentes dans le département de l'Ain et toutes sont protégées. Elles se regroupent en colonie de mise-bas durant la saison estivale, dans des gîtes chauds (combles, arbres, falaises...).



Credit Photo : © Gilles San Martin



Crédit photo : © Yoann Perard

Les mères y élèvent leur unique jeune de l'année et la chaleur accumulée au cours de la journée permet aux jeunes de rester au chaud la nuit, pendant que les mères partent chasser des insectes. Des sites comme l'église de Sergy leur procurent

des conditions favorables, tout comme les combles de certaines maisons.

Plusieurs espèces de chauves-souris sont menacées de disparition et la protection des bastions de leur population est une clé pour leur survie. Une des principales menaces est la perte en gîtes, par la fermeture d'espaces auparavant accessibles (aménagement des combles, pose de grillage sur les clochers, etc.).

La Commune s'est engagée au côté de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes en signant une convention afin de favoriser la présence de chauves-souris dans les combles de l'église.

L'opération « Refuge pour les chauves-souris » vise à créer un partenariat entre des particuliers, des collectivités ou des entreprises privées et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes pour protéger les chauves-souris. Le propriétaire s'engage à préserver la colonie et en contrepartie, les chiroptérologues (spécialistes des chauves-souris) se tiennent à disposition pour répondre à toute interrogation. Ils effectuent également, en accord avec le propriétaire, un comptage annuel ou biennal de la colonie. La signature de cette convention est gratuite.

Si vous avez des chauves-souris chez vous, n'hésitez pas à faire parvenir cette information à la **LPO 04 28 41 00 54 – auvergne-rhone-alpes@lpo.fr**. Nos spécialistes seront heureux de répondre à vos questions et vous pourrez également contribuer à leur protection, si vous le souhaitez, en signant une convention « Refuge pour les chauves-souris » !

92^e édition du Festival des musiques du Pays de Gex 20 et 21 juin 2020 à Sergy

Sollicitation des habitants Réunion publique le 30 avril 2019

Dans une époque marquée par le progrès technologique, les évolutions rapides, la course après la montre... il est important de faire perdurer certaines traditions, pièces maîtresses de notre culture qui nous ramènent à notre histoire et à nos valeurs. Parmi elles, le « Festival des Musiques du Pays de Gex ».

Elle découle d'une autre pratique culturelle, celle pour chaque commune du Pays de Gex d'avoir une société de musique, autrement appelée fanfare ou, plus élégamment, orchestre d'harmonie.

Toutes ces sociétés (10 aujourd'hui) se réunissent une fois par an, le 3^e week-end du mois de juin, lors du Festival des musiques du Pays de Gex, organisé par chacune d'entre elles à tour de rôle.

10 fanfares, cela veut dire l'accueil du festival tous les 10 ans. Le dernier a eu lieu à Sergy en juin 2010: Le prochain grand rendez-vous chez nous aura donc lieu les 20 et 21 juin 2020. Ce sera le 92^e festival.

Lors de cette grande manifestation populaire, se réunissent quelque 350 musiciens et un public

nombreux de plus de 1000 personnes. Le village en fête est décoré pour accueillir joyeusement tout ce petit monde. Les festivités peuvent démarrer le samedi soir, mais c'est le dimanche que toutes les musiques se retrouvent pour diverses animations.

Entre autres, la tradition veut que les sociétés de musique animent des concerts de quartier le dimanche midi. Vous comprendrez, à la lecture de ce bref descriptif, que ce festival ne peut être une réussite sans l'implication des habitants de Sergy. Cette implication peut revêtir plusieurs aspects mais notamment, nous sollicitons les habitants pour accueillir une société dans les différents quartiers pour les concerts du dimanche midi.

Sous la houlette d'un dénommé « commissaire de quartier », les habitants reçoivent la fanfare, organisent la mise en place du concert et proposent une petite collation pour les musiciens (café/dessert par exemple).

Je serais heureuse de vous présenter cet événement plus en détail et vous invite à une réunion publique le 30 avril prochain (2019), lors de laquelle je vous donnerai plus d'informations sur le programme et sur le rôle attendu des « commissaires de quartier ».

S'impliquer et participer à ce festival, notamment par l'organisation d'un concert de quartier, est une belle occasion, outre le fait de faire perdurer les traditions et d'animer la vie du village, de passer un week-end sous le signe de la musique, de la fête, du partage, des rencontres, de la convivialité et du vivre ensemble.

Je cite quelques mots de Philippe Gumplowicz, musicologue et historien de la musique française, auteur des "Travaux d'Orphée". Deux siècles de pratique musicale amateur en France (1820-2000). « Harmonies, chorales, fanfares », au sujet de la musique de fanfare et de son empreinte culturelle « Il y a ce côté extraordinairement paisible dans cette musique, c'est le peuple rassemblé, une fanfare qui défile, les gosses suivent, les gens sont là tout autour, on les regarde et on n'a pas envie de se taper dessus. »

J'espère vous voir nombreux le mardi 30 avril prochain, à 20h30 à la salle de musique de Sergy (place de la Fontaine, au-dessus du local des pompiers).

Magali Calmels
Présidente – Echo du Crêt de la Neige

Une quatrième "Tiny House" à Sergy

L'association Espoir Gessien créée en juin 2015 vient d'installer sa 4e Tiny House le samedi 6 avril; elle est destinée à l'hébergement et l'accompagnement d'urgence comme celles installées en 2015, 2016 et 2017.

Alors que nous nous installons dans les premiers mois de 2019, nous voulons nous souvenir avec gratitude des événements qui ont fait de l'année 2018 une année scandée de nouveaux accomplissements dans la vie de notre association.

Qu'il s'agisse de ces femmes, de ces hommes, de ces enfants que nous avons rencontrés, que nous avons accompagnés mais aussi de chacun de nos événements culturels, chacun de nos travaux collectifs, de nos temps de partage: tout cela façonne l'identité en devenir de notre toute jeune association.

Les bénéficiaires en 2018

Un ensemble de places ont pu être trouvées pour les personnes et les familles qui ont frappé à notre porte.

Au Hameau, nous avons en 2018 logé trois femmes, deux mères avec respectivement un et deux enfants, et un père avec deux enfants. Tous ont pu trouver un appartement, un logement social ou un logement CHRS femme-enfant.

Tous ont aussi recouvré une situation financière stable, par l'obtention d'un CDD, d'un CDI ou par la réussite d'un concours professionnalisant débouchant sur la reprise d'études.

En Business Park Hotel, en Hotel Première classe et en Formule 1, nous avons accueilli une femme, un homme, et une famille de cinq personnes qui a ensuite obtenu un logement sous-loué par l'Accueil Gessien.

Changements et événements culturels

Plusieurs transformations pour notre association cette année comme par exemple le site Internet qui a changé de visage à l'occasion du tournage de France 2 en octobre dernier.

Ou encore la mise en place d'une permanence au Hameau chaque jeudi matin, hors vacances scolaires, pour permettre à ceux qui en ont besoin d'y trouver l'occasion d'un brin d'hygiène ou d'une conversation autour d'un café. Toutes les informations sont sur le site Internet espoirgessien.fr



Remerciements

Nous voulons renouveler ici nos remerciements:

- **à Monsieur le Maire de Sergy et à son Conseil municipal** pour la mise à disposition du terrain qui permet d'accueillir et d'accompagner les personnes dans un cadre champêtre, paisible et si bien connecté

- **aux bénévoles**: cette année, les fenêtres de nos "Tiny" ont été habillées par des



rideaux cousus à la main, les fenêtres ont été peintes, l'abri de jardin offert par Intermarché monté et peint, l'allée redessinée et entretenue, des arbustes plantés par 6 jeunes d'ActivProjet et des luminaires installés tout au long du chemin.

Nos bénévoles ont également répondu à nos appels: les logements sociaux ont été meublés par des dons, les concours professionnalisants accompagnés par



des membres investis et compétents, certains de nos bénéficiaires ont même été accompagnés bénévolement par une psychologue et bien entendu les bénévoles présents assidûment le jeudi matin, lors des permanences

- **à ceux qui permettent à l'association de se faire connaître** et de récolter des fonds: l'association Espoir Gessien a pu participer à plusieurs manifestations locales comme par exemple le marché de Noël à Sergy, l'évènement Cuisine du Monde à Saint-Genis-Pouilly, deux représentations auprès des concerts du Chœur classique du Pays de Gex

- **aux donateurs du Pays de Gex et de bien d'autres régions de France et de Suisse** qui permettent l'acquisition de "Tiny Houses", le financement de nuits d'hôtels et l'aide d'urgence aux personnes accueillies.



Grâce au soutien fidèle de nombreuses personnes, conseils municipaux, entreprises et associations depuis déjà 4 années, l'association Espoir Gessien va continuer à travailler avec les acteurs sociaux de la région pour que tous accèdent à un logement digne et convenable comme le stipulent « les Droits de l'Homme ».



Gazette du **Conseil**

Le 5 février 2019, le Conseil municipal n'a pas :

- VALIDÉ la vente de la zone de la gare à Pays de Gex Agglomération.

Le 5 février 2019, le Conseil municipal a :

- CHOISI la société SOMEC pour la maintenance des poteaux incendie
- AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement
- VALIDÉ le plan de financement du SIEA (éclairage public)
- DÉSIGNÉ Virginie Delzeux et Jiri Homola en tant que suppléants au SIEA
- VALIDÉ la modification du temps de travail de deux agents pour passer de 24h hebdomadaires à 21h hebdomadaires
- AUTORISÉ la création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité sur un grade d'adjoint technique, 35h hebdomadaires
- AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer l'avenant avec la sous-préfecture pour la télétransmission des actes
- AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer la convention précisant la participation de la Commune de Sergy à hauteur de 416,70 € concernant l'ASA.

Le 4 mars 2019, le Conseil municipal a :

- VOTÉ le compte administratif 2018
- APPROUVÉ le compte de gestion 2018
- AFFECTÉ l'excédent de fonctionnement de 470 474,59 € en investissement à l'article 1068 du budget 2019
- APPROUVÉ les taux des taxes locales telles que ci-après (pas d'augmentation) :
 - Taxe d'habitation : 12.88%
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11.06%
 - Taxe foncières sur les propriétés non bâties : 57.47%
 - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 18.60%
- VOTÉ le budget primitif 2019 tel que proposé en fonctionnement et en investissement.
- DÉLÉGUÉ le Maire pour signer la convention avec Loc'Invest
- AUTORISÉ le Maire à signer la convention avec le Département concernant la gestion des bibliothèques
- DÉLÉGUÉ le Maire pour signer le marché relatif aux missions de contrôle du projet d'école.

Le 2 avril 2019, le Conseil municipal a :

- DONNÉ un avis favorable à l'enquête publique concernant l'enquête sur les bassins versants de Pays de Gex Agglomération
- APPROUVÉ le CRAC (Compte-Rendu Annuel à la Collectivité) 2018 de la ZAC Sergy-Dessous
- VALIDÉ le devis pare-neige de 11 638.00 € présenté ci-avant (entreprise SEREC)
- AUTORISÉ le versement d'une subvention de 568 € à l'Association sportive de danse du Lycée international
- AUTORISÉ la création d'un poste saisonnier à temps plein pour accroissement d'activité temporaire sur le grade d'adjoint technique
- VALIDÉ le plan de financement du SIEA pour l'enfouissement des réseaux du chemin des Grands-Prés.

Brûlage en plein air...

Nous rappelons que le brûlage à l'air libre des déchets verts (tontes de pelouse, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, etc.) est interdit toute l'année (*Arrêté préfectoral n° SAF 2017-02 du 3 juillet 2017*). Au-delà des troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées), le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants dont les particules, mais aussi des composés cancérigènes. En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée.

...et également

Depuis le 11 mars 2019, chaque électeur peut interroger sa situation électorale (ISE) sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Ce lien permet à l'électeur de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau dans lequel il est inscrit pour voter. Si l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site. Pour toute demande de rectification des informations d'état civil contenues dans le REU (Répertoire Electoral Unique), l'électeur concerné pourra solliciter via un service en ligne la correction de ces données.

En outre...

Pour des raisons de sécurité publique évidentes, il est important qu'une voie d'accès de 3,50 m minimum de largeur soit laissée libre en cas d'intervention des services de secours.

Cela concerne toutes les voies d'accès, y compris les impasses, les trottoirs et les aires de retournement.

Il est aussi formellement interdit de déposer des ordures ménagères ou des encombrants à côté des 'points verts'.

Les contrevenants sont passibles d'une amende.

Numéros d'urgence

- Secours international** 112
fonctionne avec un tél suisse depuis la France
- Urgences médicales** : composez le 15
- Gendarmerie** : 04 50 42 12 01 ou le 17
- Sapeurs Pompiers** : composez le 18
- Enfance maltraitée** : composez le 11
- Centre anti-poison** : 04 50 42 12 01
ou composez le 17

Hôpitaux

- Pays de Savoie** : 04 50 87 47 47
- Alpes Léman** : 04 50 82 20 00
- Gex** : 04 50 40 38 37
- St-Julien-en-Genevois** : 04 50 49 65 65
- Anancy** : 04 50 63 63 63
- Cantonal (Genève)** : 00 41 22 372 33 11
- La Tour (Meyrin)** : 00 41 22 719 61 11

Pharmacies de garde appelez le service



Renseignements urbanisme

tél. 04 50 42 12 83

(mardi 9h00-12h00

et le jeudi 09h00-12h00)

mairie@sergy.fr

Relais Assistantes Maternelles - Parents
"Colin Maillard"

04 37 46 45 21

Courriel : ramstgenispouilly@ccpg.fr
Mme Sandrine Berthelier

Mairie

La Mairie de SERGY vous accueille

Lundi : 14h-18h

Mardi et jeudi : 09h-12h / 14h-18h

Mercredi : 09h-12h

Vendredi : 14h-17h

Coordonnées :

Tél. : 04 50 42 11 98

Fax : 04 50 42 14 57

Courriel : mairie@sergy.fr

Site Internet : www.sergy.fr

Pour consulter
le site de la Mairie:

**Flashez
ce QR-Code**



QRcode-pro.com

Avril 2019

Dimanche 22

- **Concours de tarot**

Org. Écho du Crêt
de la Neige

Dimanche 22

- **Nettoyage
de printemps**

Mai

Mercredi 9

- **Bal de l'Ascension**

Org. Jeunesse de Sergy

Samedi 12

- **Concert annuel**

Org. Écho du Crêt
de la Neige

Dimanche 13

- **Vide-grenier**

Org. Sou des écoles

Juin

Vendredi 15

- **Projection de
courts métrages**

Org. CCPG

Jeu 21

- **Fête de la Musique**

Org. Écho du Crêt
de la Neige

Samedi 23

- **Kermesse de
l'école**

Org. Sou des Écoles

état civil

Nous souhaitons la bienvenue à

- LE LANN Nina, née le 03/12/2018
- NANGUET Thaïs, née le 13/12/2018
- BUCZEL Nilia, née le 05/01/2019

Nos condoléances à la famille de

- CATHERINE Paulette, décédée le 08/02/2019
- BRUN Christian, décédé le 20/02/2019

Gendarmerie Nationale - Contact et horaires

117, rue des Chenaillettes - 01710 THOIRY - Tél. : 04.50.42.12.01

En cas d'urgence, composez le 17 ou le 112

In case of emergency, dial number 17 or 112

Horaires d'ouverture

08h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00 du lundi au samedi

09h00 – 12h00 / 15h00 – 18h00 le dimanche et les jours fériés

Remerciements aux auteurs d'articles, aux photographes et à toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce numéro. Les articles signés sont sous la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément la position du Conseil municipal.

Crédit photographique : ©P.A.2016 (P. Allenbach).

Directeur de la publication : Denis Linglin

Président de la commission 'communication' : J.C. Clément

Comité de rédaction : commission 'communication' :

P. Allenbach, C. Caquot, A. Gautier,

Photos & mise en page : P. Allenbach - Correction & mise en page : D. Forte

Impression I.O.F. - Courriel : communication@sergy.fr